

**Tableau d'avancement de l'année 2024
au grade d'Adjoint technique principal 1^{ère} classe**

Le Maire de Boussay

- VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L522-1 à L522-7, et L522-23 à L522-31
- VU le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux
- VU la délibération du 12 novembre 2020 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du comité technique
- VU les lignes directrices de gestion de la collectivité fixées en date du 1er décembre 2021 après avis du comité technique
- VU la liste des agents promouvables établie en date du 24 avril 2024 (1 agent promouvable, dont 0 femme)

ARRETE

Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe par **ordre de mérite,**

établi au titre de l'**année 2024**, le fonctionnaire suivant :

1 – Monsieur BARREAU Yann

Soit 1 homme- 100% et 0 femme - 0%.

Article 2 Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Boussay, le 1^{er} juillet 2024
Le Maire,
Véronique NEAU-REDOIS



Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le : 03/07/2024

Signature de l'agent

